

## Intrasense : point d'activité

- **Mise en œuvre d'un plan d'économies en vue d'atteindre l'équilibre financier**
  - **Sécurisation des ressources financières dans l'attente du retour à l'équilibre par émission réservée d'OCABSA**
    - **Préservation de l'avance technologique grâce à un financement public dans le cadre d'un projet de recherche collaborative avec Bpifrance**

**Montpellier, le 1<sup>er</sup> avril 2015** : Intrasense (FR0011179886 – ALINS), leader des solutions d'imagerie médicale multimodalités pour l'oncologie et les maladies chroniques, publie aujourd'hui un point d'activité.

Stéphane Chemouny, Président-Directeur Général d'Intrasense commente : « *Face à un environnement difficile et à un niveau d'activité très décevant, nous avons engagé des actions correctives fortes destinées à nous permettre d'atteindre l'équilibre à brève échéance. Elles consistent à abaisser substantiellement le point mort de la société et à focaliser ses activités sur ses marchés les plus porteurs. L'émission des OCABSA nous permet de sécuriser nos ressources dans l'attente de l'équilibre. D'autres solutions de financement pourront être mises en œuvre en fonction des opportunités qui se présenteront.* »

### **Mise en œuvre d'un plan d'économies en vue d'atteindre l'équilibre financier**

Compte tenu d'un environnement économique international toujours défavorable, notamment en raison d'une forte contraction du volume d'affaires en Russie, le second semestre 2014 n'a pas généré le chiffre d'affaires attendu. Intrasense anticipe de réaliser en 2014, un chiffre d'affaires de 2,4 M€, qui impactera fortement le résultat de l'exercice 2014. La trésorerie disponible au 31 décembre 2014 s'élève à 888 K€ avant encaissement du Crédit Impôt Recherche 2013.

Cette situation a conduit Intrasense à engager dès l'été dernier un plan de réorganisation, qui a été substantiellement étendu à l'ensemble de la société au début de l'année 2015. Ce plan, qui abaisse le point mort de plus de 2 M€, devrait permettre d'atteindre l'équilibre financier sous 18 mois, sans toutefois obérer les capacités commerciales, en particulier le développement des États-Unis et de la Chine.

### **Sécurisation des ressources financières dans l'attente du retour à l'équilibre par émission réservée d'OCABSA**

Un plan d'OCABSA d'un montant maximal de 6M€ a été souscrit par Atlas Capital Market (ACM) afin de sécuriser les ressources financières de la société jusqu'au retour à l'équilibre.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Préservation de l'avance technologique grâce à un financement public dans le cadre d'un projet de recherche collaborative avec Bpifrance

Par ailleurs l'avance technologique d'Intrasense est préservée grâce à un financement de 1,6 M€ issu du PIA (Programme d'Investissements d'Avenir) et opéré par Bpifrance dans le cadre de la participation de la société au projet public-privé de recherche et développement HECAM (HEpatocellular CARcinoma Multi-technological).

### Modalités et cadre juridique de l'émission réservée d'OCABSA

Conformément à l'avis de réunion publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), Intrasense (la « Société ») convoque ses actionnaires en Assemblée générale extraordinaire le 7 mai 2015, aux fins d'autoriser l'émission d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de certaines personnes, pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de 3 M€ et un montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital de 6 M€ en cas de conversion des obligations convertibles et/ou en cas d'exercice des bons de souscription d'actions.

Il est précisé que cette émission ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

### Calendrier de l'opération

7 mai 2015	AGE d'Intrasense votant la résolution permettant l'émission réservée des OCABSA au profit de ACM
8 mai 2015	Conseil d'administration d'Intrasense décidant de l'émission d'OCABSA et de bons d'émission d'OCABSA
14 mai 2015	Émission de la première tranche d'OCABSA d'un montant de 500 K€

La Société diffusera un communiqué au moment de l'émission de la première tranche d'OCABSA.

### Caractéristiques des OCABSA

- Principales caractéristiques des OCA

Le montant nominal global maximum de l'emprunt obligataire pouvant être émis s'élève à trois millions d'euros (3 000 000 €).

Les OCA seront émises en 6 tranches sur une durée de 36 mois, chacune d'un montant de 500 000 €.

Le prix unitaire de souscription des OCABSA sera fixé au pair, c'est-à-dire pour un prix de souscription égal à leur valeur nominale unitaire, soit cent euros (100 €).

Les OCA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris et ne seront par conséquent pas cotées.

Les OCA pourront être converties en actions, à tout moment à la demande du porteur, selon la parité de conversion déterminée comme suit :

90% de la moyenne pondérée des 5 cours de clôture du prix de l'offre de l'action de la Société (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la réception par la Société de la demande de conversion de l'OCA émise par l'investisseur.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La parité de conversion des OCA en actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune, arrondie à l'unité la plus proche serait fixée selon la formule suivante :

$$N = Vn/P$$

Avec :

« N » : le nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de cinq centimes d'euros (0,05 €) chacune à libérer, sur conversion d'une OCA, par compensation avec le montant de la créance obligataire que celle-ci représenterait, en tenant compte, le cas échéant, des intérêts correspondants ;

« Vn » : la valeur nominale d'une OCA intégralement libérée, soit cent euros (100 €), à laquelle viendrait s'ajouter, le cas échéant, les intérêts correspondants ;

« P » : le Prix de Conversion

- **Principales caractéristiques des BSA**

Dès l'émission de chaque Tranche, les BSA, dont le nombre est fixé conformément aux termes et conditions des BSA, seront détachés des OCA.

La date de maturité des BSA sera le troisième anniversaire de la date d'émission des OCABSA concernées ;

Les BSA pourront être exercés, en tout ou partie, à tout moment, à compter de leur émission et jusqu'à la date de maturité visée ci-dessus ;

Chaque BSA donnera droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle de la Société ;

Le prix d'exercice des BSA (« **Prix d'Exercice des BSA** ») sera égal à cent quinze pour cent (115%) du cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris le jour de bourse précédant l'émission de la Tranche considérée des OCABSA, étant précisé que, par dérogation à ce qui précède, le prix d'exercice des BSA de la première Tranche sera égal à cent quinze pour cent (115 %) du moins élevé entre (i) le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris le jour de bourse précédant l'émission de la première Tranche et (ii) le cours de clôture (tel que publié par Bloomberg) de l'action de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris à la date de la signature du contrat d'émission d'OCABSA ;

Le nombre total de BSA à émettre par Tranche sera égal à la somme de la valeur nominale totale de chaque nouvelle Tranche émise, divisée par le Prix d'Exercice des BSA selon le cours moyen pondéré à la date d'émission des OCABSA ;

Le nombre de BSA sera égal à la valeur nominale d'une OCA intégralement libérée, soit cent euros (100 €), divisée par le Prix d'Exercice des BSA.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Prochain communiqué : résultats annuels 2014 20 avril 2015

#### **A propos d’Intrasense :**

Créée en 2004 à partir d’une technologie innovante de détection des tissus en imagerie scanner, Intrasense conçoit, développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle de visualisation et de traitement avancé d’images médicales multimodalités (IRM, scanner, TEP, rayons X...). Développée avec des partenaires académiques de premier plan, Myrian® combine et exploite toutes les images médicales pour en extraire les informations essentielles à la prise en charge du patient, à l’évaluation rapide de l’efficacité des traitements et, par extension, à l’évaluation des candidats-médicaments en cancérologie. Déployée sur plus de 700 sites clients à travers le monde, Myrian® est certifiée « dispositif médical » dans plus de 40 pays, aux États-Unis (FDA), en Europe (CE) et en Asie. Labellisée « entreprise innovante » par Oséo, Intrasense a investi plus de 10 millions d’euros en Recherche et Développement depuis sa création.

Pour plus d’informations sur Intrasense, visitez [www.intrasense.fr](http://www.intrasense.fr).



#### **CONTACTS**

**Intrasense**  
**Stéphane Chemouny**  
**Président-Directeur Général**  
**Christophe Lamboeuf**  
**Directeur financier**  
Tél. : 01 48 04 32 83  
[investor@intrasense.fr](mailto:investor@intrasense.fr)

**NewCap**  
**Communication financière et relations investisseurs**  
**Valentine Brouchet / Pierre Laurent**  
Tél. : 01 44 71 94 96  
[intrasense@newcap.fr](mailto:intrasense@newcap.fr)